



Compte-rendu du Conseil de l'UFR Lettres et philosophie du  
jeudi 31 mai 2018

*Présents* : Gilles Bousquet, Samir Bajric, Marie-Ange Fougère, Henri Garric, Jean-Claude Gens, Éric Heilmann, Marion Lafouge, Mustapha Krazem, Sylviane Leoni, Estelle Oudot.

*LATOSS* : Maud Lauferon, Philippe Vigneron.

*Etudiants* : Eva Calandras (procuration à Mathieu Gally), Mathieu Gally, Jérémy Muet, Léna Victor

*Invités* : Séverine Blot, Vanessa Besand, Youssef El Hanbali.

La séance s'ouvre à 14h10

## **1. Approbation du procès-verbal du conseil du 29 mars 2018**

Le PV est approuvé.

## **2. Point financier**

Y. El-Hanbali présente une synthèse du budget rectificatif 2018 (*voir document joint*)

Quelques questions sont posées :

- E. Heilmann : Connaît-on la date des versements COMUE favorisant la mobilité des doctorants ? S'agit-il d'un reliquat 2017 ?

H. Garric : Pas de date. Pour le moment, l'uB avance l'argent et la COMUE peine à rembourser.

E. Heilmann : S'agit-il d'un reliquat 2017 ?

H. Garric : Oui en partie, mais il y a aussi une partie pour 2018. Il se pourrait qu'il y ait un second versement avant la fin de l'année.

- E. Heilmann observe que le calendrier des budgets rectificatifs est connu tard au regard des contrats de recherche, qui se font souvent entre plusieurs universités et/ou laboratoires.

- E. Heilmann pose une question sur la nature du reliquat que le SEFCA versera au Département Info-Com. Y. El Hanbali : il s'agit d'un petit reliquat de 2016/2017, auquel s'ajoute le reliquat 2017/2018.

- E. Heilmann : les projets pédagogiques proposés par l'UFR seront-ils financés ? Y. El Hanbali : aucune réponse encore, il faut attendre.

- E. Heilmann : comment ouvrir une ligne budgétaire "salaire" à la place d'une ligne budgétaire "fonctionnement" dans le prochain Budget Rectificatif (BR) pour honorer une convention avec l'ESPE ? Y. El Hanbali : ce point sera abordé au prochain BR ; l'UFR n'est pas le seul à avoir des problèmes pour payer des salaires dans le cadre de conventions quand le budget ne l'a pas prévu.

Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité.

Y. El-Hanbali présente ensuite deux demandes

a) de CIMEOS :

– demande de prise en charge de l'adhésion à la conférence des directeurs de laboratoires en

Sciences de l'Information et de la Communication (CPDirSIC) = 100 € ;  
– demande de prise en charge de l'inscription de 8 personnes pour le Colloque annuel de la SFSIC  
= total de 630 €

b) DU « FLE pour l'insertion des Migrants »

Vote de tarifs d'inscription à la certification de langue DELF pour les étudiants DU primo arrivants ("migrants") à la demande de Claire Despierre. Rappel : l'UFR ne paiera pas ces inscriptions, elles seront financées via des subventions propres au DU.

DELF A2 : 70 € x 15 (diplôme "enseignement de langue française")

DELF B1 : 124 € x 9

DELF B2 : 124 € x 2

- 60 € par dossier

total : 3974 €

H. Garric se demande si les forces de l'UFR ne pourraient pas prendre en charge cette certification de niveau de français.

M. Krazem pense que ce sera difficile, étant donné que les critères sont nationaux.

Les deux demandes sont acceptées à l'unanimité.

### 3. Retour d'expérience sur la procédure Parcoursup.

Pour l'évolution des flux, un point est fait par H. Garric tous les vendredis, et envoyé à tous les membres de l'UFR.

Il résume le contenu du 1<sup>er</sup> mail envoyé aux enseignants sur l'évolution de Parcoursup.

Lettre :

*"Petit rappel sur le fonctionnement : chaque filière a une capacité d'accueil fixe (65 pour info com, 85 pour Lettres, 45 pour Philosophie, 35 pour sciences du langage). Elle "appelle" un nombre de candidat·e·s correspondant à cette capacité d'accueil plus un "surbooking" (10 % pour toutes les filières, sauf Lettres qui prend 20 % en surbooking).*

*Les candidat·e·s classé·e·s au début de la liste reçoivent une réponse "Oui" (ou "Oui si" pour les Lettres). S'ils-elles ont plusieurs réponses, ils-elles ont une semaine pour accepter l'une des réponses (et donc pour refuser les autres). Mais ils-elles ne doivent pas forcément la valider (s'ils-elles ont des vœux en attente). Les autres candidat·e·s sont en attente (et reçoivent une notification de leur place sur la liste d'attente). Au fur et à mesure que les candidat·e·s acceptent des réponses (et donc en refusent d'autres), on appelle la liste d'attente en la remontant.*

*Pour une fac comme la nôtre (relativement petite), la liste d'attente remonte assez rapidement (déjà plus de la moitié en Lettres, la moitié en philosophie, un bon tiers en info com, trois-quart pour les sciences du langage). Etant donné le nombre d'attentes de réponses, mardi prochain, il devrait rester sur les listes d'attente : 600 en info com ; 100 en Lettres ; 70 en philosophie ; en sciences du langage 200). Le système est ainsi relativement fluide pour une université de notre taille. Mais vous avez pu constater que ce n'est pas le cas pour les grosses universités, notamment parisiennes. Par ailleurs, on voit bien l'effet décourageant de ce classement pour les étudiant·e·s et même celles et ceux qui viennent de recevoir une réponse, mais qui étaient tout de même centième sur la liste d'attente..."*

En Lettres et en Philosophie, les listes d'attente ne devraient pas durer plus d'une semaine.

En Info-Com, il reste de nombreux étudiants en liste d'attente.

Les chiffres bougent chaque jour. Les directeurs de département recevront un mail chaque vendredi.

#### Outil Parcoursup

H. Garric fait observer combien l'outil est anxiogène pour les lycéens. Il proposera que les filières qui ne sont pas en tension n'établissent pas de listes d'attente. Les effets, selon lui, sont délétères.

G. Bousquet fait remarquer, de son côté, que le Ministère a fait un effort pour rendre l'outil utilisable.

G. Bousquet : pour les filières en tension, quid de la suite des événements ?

H. Garric : certaines filières réputées en tension ont déjà accepté d'augmenter la capacité d'accueil avec un dispositif d'aide (ex : en géographie, poste d'ATER pérennisable). Les autres filières en tension (notamment Info-Com) seront contactées pour négocier une augmentation éventuelle de la capacité d'accueil.

Réunion prévue au Rectorat à la mi-juillet pour attribuer des places aux étudiants qui n'en ont pas.

### **Discussion sur la répartition de l'enveloppe d'heures pour l'examen des dossiers**

Une enveloppe de 49h de vacances a été allouée. Chaque filière recevra des heures au prorata des candidatures traitées et ventilera en interne. Le personnel administratif qui est intervenu spécifiquement pourra aussi en bénéficier

### **4. Information sur l'évolution de l'enseignement à distance**

L'information est partielle : le CFOAD est en pleine évolution. Lors d'une réunion fin avril aux Services centraux de l'uB, trois hypothèses ont été avancées

- on laisse le CFOAD en l'état, c-à-d. rattaché à la Direction du Numérique de l'uB.
- le CFOAD est transféré dans une composante (l'UFR Lettres et Philosophie était alors favorite)
- le CFOAD éclate entre les différentes composantes.

Les Sciences de l'Éducation se sont déclarées opposées au transfert à une UFR unique. On s'achemine donc vers un éclatement du service, ce qui laisse augurer des difficultés de gestion, au premier nombre desquelles le facteur humain : combien de personnes travaillant à l'actuel CFOAD seront transférées dans les différentes UFR ?

Y. El Hanbali : il risque d'y avoir des problèmes de périmètre de décisions (qui décidera des choix communs pour l'enseignement à distance ?) et de financements (par. ex. qui paiera pour l'entretien des locaux ?). Enfin, une question importante : qu'est-ce qui sera facturé à chaque UFR pour l'utilisation des moyens techniques propres à l'enseignement à distance ?

M. Krazem : les étudiants en CFOAD ont contribué, par leurs droits d'inscription, à l'achat de matériels et autres ressources. Demain il faudra en payer l'usage à la Direction du Numérique ?

Un souhait partagé : que les étudiants représentants au Conseil d'UFR aient des contacts avec des étudiants à distance.

### **5. Précisions concernant le calendrier**

- Le prochain conseil d'UFR est maintenu le **mercredi 11 juillet**, mais il est avancé à **9h** (et **les jurys** de la session de rattrapage se tiendront à **11h**).
- Renouvellement complet du Conseil à l'automne.

*La séance est levée à 15h45.*